



Confédération Nationale du Travail

CNT Équipement 69

44, rue Burdeau 69001 LYON

Permanences mardi de 18h à 20h

Tél : 04 78 27 05 80 - mél : ud69@cnt-f.org

[www.cnt-f.org](http://www.cnt-f.org)

POUR UN SYNDICALISME DE COMBAT, AUTOGESTIONNAIRE ET SOLIDAIRE !

## Salaire de rien ? Mais ça change tout... (version 2007)

Comme en 2006 M. le ministre de la Fonction publique nous fait l'aumône : **0,8 % d'augmentation** pour février 2007, en réalité une augmentation de 0,3% puisque 0,5% était déjà programmé depuis 1 an pour pallier l'inflation de 2006, s'ajoutant à une augmentation en juillet de 0,5%, + 1 point d'indice (4,50 euros) au 1er novembre 2006.

A ne pas suivre l'inflation et à décaler le semblant de rattrapage d'1 an, nous avons déjà plus de 5% de perte depuis 2000 (le point d'indice a perdu 14,2% depuis la désindexation de nos salaires sur les prix en 1983).

Ainsi l'État a réalisé en 6 ans une économie de 8 milliards d'euros sur le traitement des fonctionnaires.

Car l'État souhaite casser petit à petit le statut de la Fonction publique, en réduisant toujours plus la part indiciaire dans la rémunération du fonctionnaire et en augmentant la part indemnitaire plus modulable et subjective, en la faisant reposer sur le mérite individuel.

**La suppression de la notation qui vient d'être adoptée en 2007 par la loi de modernisation de la Fonction publique** renforce encore l'impact de l'entretien individuel et accentue la **rémunération au mérite**, ainsi l'offre pour tout fonctionnaire est "si tu veux rattraper ton pouvoir d'achat, rentre en concurrence avec tes collègues" (plutôt la débrouille individuelle que la lutte collective). Tout benef. pour l'État qui n'a pas d'argent à investir sur le service public (la LOLF, par ses plafonds d'autorisation de dépenses et ses crédits de programme, visait déjà à restreindre la masse salariale en redéployant les crédits vers la productivité plutôt que sur le personnel).

Bientôt des primes collectives pourraient mêmes être attribuées à des services en fonction de leur performance (rapport Weiss), désormais choisis bien ta mutation... (si elle ne t'a pas encore été imposée par la décentralisation !!!)

En perspective : la **fin des droits collectifs et égalitaires du statut de la Fonction publique**.

Et pour aider : 15 000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique État en 2007 (pour rappel il y en a eu 5300 en 2006, presque 100 000 en 5 ans), 1 départ en retraite sur deux ne sera pas remplacé...

Nous avons déjà vu où a mené cette politique de casse à France Télécom, à La Poste (où rappelons-le, la répression syndicale est féroce et va jusqu'à l'interdiction de fait de la CNT), etc., où la précarité s'est développée, et la soumission à la rentabilité a transformé l'usagé en "client".

**Domage que cette journée d'unité syndicale ne s'adresse qu'aux fonctionnaires...** mais n'oublions pas que nos luttes servent à tirer vers le haut les salaires du privé pour qui la grève est souvent plus difficile, nous le ferons aussi pour eux. **Domage que ce ne soit qu'une journée...** nous en ferons un moment de débat, de mobilisation, de préparation pour un rapport de force plus radical à venir...

## Pour les salaires la CNT réclame dans l'immédiat :

**Refonte de la grille indiciaire**

**Augmentation générale selon une échelle décroissante dès 300 euros pour les plus bas salaires**

**Réduction des écarts de traitements dûs au pyramidage hiérarchique**

**Pas de salaire net inférieur à 1500 euros (privé-public)**

**Intégration des primes aux salaires, pas de primes ou d'avancements au mérite**

**Relèvement des minima sociaux...**



## Pourquoi une augmentation générale selon une échelle décroissante partant de 300 euros

Les propositions d'augmentation uniforme (en %, du point d'indice ou du type "X euros pour tous!") ont le mérite d'être claires, mais elles avantagent les salarié(e)s les mieux payé(e)s. La CNT lutte pour des augmentations différenciées inversement proportionnelles aux salaires afin de réduire les inégalités entre salarié(e)s. Bien sûr, la CNT est anti-hiérarchique et ne saurait se satisfaire de ces augmentations, son objectif étant l'abolition de toutes hiérarchies salariales et la construction d'une société fondée sur la répartition égalitaire des richesses et l'autogestion.

## Salaires net ? Salaires brut ? Salaires différé ? Salaires sociaux ?

Souvent l'on parle de réduction des cotisations patronales, ces cotisations n'ont rien de patronales, le terme (et c'est bien le but!) laisse à penser que c'est le patron qui paye de sa poche la sécu, les retraites, les congés payés...et que ce trop plein de charges "sociales", l'empêche d'embaucher, noyé qu'il est sous le poids de l'Etat...

Mais ces cotisations patronales font partie du salaire brut, le fait qu'il y ait prélèvement à la source n'en fait pas un paiement par le patron. Ces cotisations font pleinement partie du salaire, c'est-à-dire du prix du travail, du retour de la richesse produite, retour partiel, puisqu'une grande part est détournée par le patron pour réinvestissement, et surtout l'enrichissement des actionnaires et de lui-même...

Le salaire net, c'est celui que l'on touche sur son compte à la fin du mois pour satisfaire ses besoins propres, nourriture, loyer...

Le salaire différé est un salaire mais au lieu d'être perçu à la fin du mois ou à échéance "normale" il est décalé dans le temps, le meilleur exemple est celui des congés payés, on l'oublie trop souvent, mais le salaire que l'on touche pendant ses congés est le reversement d'un prélèvement sur notre salaire du reste de l'année. Ce versement n'est pas un cadeau du patron, c'est une redistribution qui pourrait et devrait être gérée par les salarié(e)s eux-mêmes, par des caisses de congés payés ni patronales, ni paritaires, mais gérées par les syndicats seuls avec un mandat précis et révocables par les salarié(e)s en AG.

Le salaire social est une partie du salaire, de la richesse produite qui n'est pas reversée directement au salarié(e) mais collectivement à tous les salarié(e)s, par exemple la retraite par répartition (la retraite par capitalisation serait elle un salaire différé) ou la protection sociale, le reversement ne se fait plus en fonction du travail fourni, mais en fonction de ses besoins, quel que soit la part de richesse qu'il a produite, ainsi un(e) salarié(e) qui ne serait jamais malade aura versé à perte, mais cette part soulagera un(e) salarié(e) plus faible, c'est la solidarité, c'est se prémunir collectivement face aux aléas de la vie, une des plus belles victoires ouvrières, pour combien de temps ?

## Pour un vrai partage des richesses

## Pour un service public autogéré porteur d'une réelle qualité de vie

A bonnement gratuit de 3 mois au  
**COMBAT SYNDICALISTE**  
et au "Réveil du Bâtiment"

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Ville+CP : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir gratuitement le «Combat syndicaliste» pendant 3 mois (3 n°) et "Le réveil du bâtiment" journal de la fédération BTP-Equipement de la CNT

Je souhaite avoir plus de renseignements sur la CNT

Je souhaite adhérer à la CNT

(à renvoyer à CNT Equipement 69, 44 rue Burdeau, 69001 Lyon)

